

CONVENTION N°

Entre

Le Musée national d'histoire naturelle du Luxembourg, nommé MnhnL par la suite, représenté par Monsieur le Directeur Alain FABER, et agissant en sa qualité de gestionnaire responsable du portail cartographique de la biodiversité du Luxembourg 'biogéoportail',

et

la société _____,
représentée par _____,
nommée Client par la suite, agissant en tant que "client spécial" du biogéoportail,

Généralités

Cette convention donne le droit au client d'accéder aux données d'observations de la faune, de la flore et des biotopes mises à disposition via le biogéoportail. Les données présentées au biogéoportail proviennent de la base de données sur le patrimoine naturel conservée au Musée, dénommée Recorder. Elles sont mises à disposition avec l'accord des titulaires. Le contenu de la banque de données du patrimoine naturel est rassemblé par les collaborateurs du Musée c'est-à-dire ses agents, d'autres agents de l'Etat, des bureaux d'études et stations biologiques agréés par le Ministère du développement durable et des infrastructures, des collaborateurs bénévoles agréés par le Musée ainsi que de toute personne physique ou morale voulant collaborer avec le Musée.

Le MnhnL décline toute responsabilité devant d'éventuelles erreurs.

La majorité des données fournies se rapportent à une surface d'un kilomètre carré. Elles ne comportent que très peu de données d'observations d'oiseaux. Vous êtes priés de contacter la Ligue de Protection des Oiseaux (Maison de la Nature, Kockelscheuer) <http://www.lnvl.lu/> pour une mise à disposition de données ornithologiques du Luxembourg ainsi qu'un avis préliminaire de l'impact sur les oiseaux.

En outre le MnhnL et le Ministère du développement durable et des infrastructures conseillent de contacter une des stations biologiques régionales du Luxembourg selon la localisation de votre zone d'étude : à l'Ouest (nord, centre et sud) le syndicat intercommunal SICONA <http://www.statbiol.lu/>, à l'est le syndicat SIAS <http://www.sias.lu/>, au nord-ouest le parc naturel de la Haute-Sûre <http://www.naturpark-sure.lu/> au nord-est le parc naturel de l'Our <http://www.naturpark-our.lu/> afin de recueillir

des informations supplémentaires sur la présence et les exigences d'espèces menacées, ceci notamment dans le cadre d'études d'impact environnemental ou d'études concernant la protection de ces espèces.

Conformément à la loi du 25 novembre 2005 concernant l'accès du public à l'information en matière d'environnement, l'accès à ces informations peut être refusé par le MnhnL, lorsque la divulgation de ces informations porterait atteinte à la protection de l'environnement même auquel se rapportent ces informations conformément à l'article 4(k) de la même loi.

Définition et modalités de l'accès

Le Client obtient un ou plusieurs comptes d'accès au biogéoportail. Ce compte lui permet d'utiliser les fonctionnalités avancées du biogéoportail en plus des fonctionnalités accessibles au grand public anonyme. Moyennant son compte d'accès, chaque utilisateur enregistre un ou plusieurs projets en indiquant les noms et coordonnées du mandataire ainsi qu'une brève description du projet, son étendue géographique et la période de recherche, pour lequel il souhaite avoir un accès aux données du biogéoportail. L'utilisation du biogéoportail est limitée aux zones nécessaires à l'exécution du projet. La durée d'accès par projet est limitée dans le temps. Il est possible d'enregistrer plusieurs projets à la suite et d'avoir accès à plusieurs zones de projets simultanément.

La création de nouveaux projets utilisateurs est uniquement possible avec le login (username + password) du compte.

Le Client déclare avoir compris et accepté que toute création de projets attachés à ses comptes ainsi que toute utilisation de ces projets relève entièrement de sa propre responsabilité. Toute utilisation abusive est de la responsabilité des détenteurs des comptes et du responsable de l'organisation représentée par le signataire de cette convention.

Le compte de l'utilisateur peut être accédé avec un login et un mot de passe. Le mot de passe n'est pas modifiable par l'utilisateur. Le Client déclare avoir pris note du fait que l'utilisateur est responsable et lié par les actions faites sous son login et que ces données ne doivent être utilisées que dans le cadre du projet enregistré par l'utilisateur. L'intéressé s'engage par le biais de cette convention à respecter les conditions d'utilisation fixées ci-après.

Restrictions d'accès aux données

Conformément à son code de déontologie sur l'accès à la base de données sur le patrimoine naturel conservée au MnhnL, le Musée doit refuser la communication d'informations environnementales si la protection de l'environnement, auquel se rapportent ces informations, est en jeu. Ainsi, lorsque la communication de certaines données peut entraîner une menace significative pour une espèce ou un habitat ou est susceptible de porter atteinte à la protection d'une espèce ou d'un habitat, l'accès à ces informations n'est pas possible.

Le Musée doit également refuser la communication de données, lorsque leur divulgation porterait atteinte aux intérêts ou à la protection de la personne ayant fourni volontairement les informations demandées, à moins que cette personne n'ait librement consenti à la divulgation de ces données.

Pour de plus amples renseignements concernant l'accès à la banque de données sur le patrimoine naturel conservée au MnhnL, veuillez consulter le Code de déontologie ainsi que la cession de droits que les titulaires de données ont signée, téléchargeables sur le portail des données du MnhnL.

N.B. : Le biogéoportail utilise des services web de l'Administration du cadastre et de la topographie (ACT) pour les fonds de plan et pour la plupart des couches géographiques présentées. Ces cartes servent à des fins de consultation ou de sélections géographiques sur le biogéoportail. L'utilisateur peut introduire une demande auprès du guichet du géoportail de l'ACT pour un accès direct aux services web de ces couches.

Conditions d'utilisation des données

Les données fournies peuvent être utilisées dans le cadre des projets enregistrés sur le biogéoportail uniquement.

Si les données sont utilisées pour une étude, le rapport d'étude indiquera la source des données c'est-à-dire la banque de données du patrimoine naturel du Musée ainsi que l'auteur des données et le cas échéant que les données ont été fournies à titre gracieux.

Les données marquées comme confidentielles ne pourront servir que pour des travaux d'analyses. Elles ne pourront être publiées que sous une forme synthétique, c-à-d. elles ne pourront pas être publiées ou divulguées individuellement.

La réalisation de copies de données et leur distribution à des tiers est interdite. L'utilisation des données à d'autres fins que celles visées par la convention est interdite.

L'utilisation des données doit se limiter à des études pour la protection de l'environnement, ainsi qu'à des études d'intérêt scientifique ou à caractère éducatif.

Le MnhnL fait de son mieux pour communiquer des données fiables mais il ne peut pas donner de garantie quant à l'exhaustivité de ces mêmes données.

Il n'est reconnu aucune valeur juridique particulière aux données mises à disposition. Il appartient au client d'opérer toutes les vérifications utiles.

L'intéressé assume seul la responsabilité de l'interprétation des données mises à disposition.

Si l'intéressé opère une mise à jour ou une amélioration des informations mises à disposition, il s'engage à titre d'échange à mettre ces informations à la disposition du MnhnL.

En cas de publication scientifique associée à la fourniture de données, le propriétaire intellectuel des données est demandé pour son accord et il est mentionné le cas échéant comme co-auteur dans le titre de la publication.

Obligations du Client:

- Le Client déclare par la présente d'utiliser les ressources et services offerts par le biogéoportail "en bon père de famille" en omettant toute action qui
 - utilise de façon abusive et injustifiée les puissances des serveurs
 - bloque ou entrave le bon fonctionnement du système
 - compromet le genre, la réputation et les qualités du biogéoportail
- En cas où de sérieux manquements aux règles inhérentes du biogéoportail et imputables au Client sont constatés, le MnhnL en avertira les responsables du Client en fixant un délai pendant lequel ces manquements sont à régler. Dans la négative, le MnhnL s'obligera de bloquer l'accès du Client afin de sauvegarder la qualité et les principes inhérents au système.
- Le MnhnL offre le service du biogéoportail, mais l'accès au biogéoportail n'est pas garanti. Le MnhnL se réserve notamment le droit de fermer temporairement l'accès au système pour des raisons de maintenance ou de considérations de sécurité. Cette fermeture d'accès ne donne droit à aucune indemnité et ne peut en aucun cas engager la responsabilité du MnhnL. Le MnhnL ou l'ACT ne peuvent pas être tenu pour responsable en cas d'indisponibilité de l'application, d'un mauvais fonctionnement du réseau Internet, ou en cas de perturbations des services à cause de pannes techniques de tout genre.
- Le MnhnL met tout en œuvre afin d'empêcher que des attaques via Internet puissent perturber les services ou causent quelconque dommage, et pour éviter que des programmes nuisibles puissent pénétrer dans son infrastructure informatique. Par contre, aucune garantie ne pourra être donnée, et le MnhnL ne pourra pas être tenu pour responsable en cas de dommage survenu au Client à cause de tels problèmes.
- Le MnhnL n'assume en aucun cas la responsabilité des dommages indirects et ne sera pas tenue de réparer les dommages indirects tels que préjudice financier ou commercial, perte de clientèle ou de parts de marché, trouble commercial quelconque, augmentation des coûts et autres frais généraux, perte de bénéfice, perte d'image de marque, perte de données, de fichiers ou de programmes informatiques quelconques qui pourraient résulter de difficultés dans l'exécution du service ou de l'utilisation des informations transmises dont il n'a pas la maîtrise. Est assimilé à un dommage indirect et en conséquence, n'ouvre pas droit à réparation, toute action dirigée contre le Client par un tiers.
-

Données personnelles relatives au Client, à destination du compte de l'utilisateur:

- Les données suivantes sont à reprendre dans la base de données pour le compte utilisateur du Client :

Titre	Contenu
Nom du Client (Organisation)	
Contact	
Téléphone	
Fax	
e-Mail	
Adresse du Client	

- Le Client autorise par la présente le MnhnL à reprendre ces données dans la base de données des comptes utilisateurs du biogéoportail.
- Le MnhnL s'engage par la présente à traiter ces données de façon strictement confidentielle et exclusivement pour les besoins de gestion relatifs au biogéoportail.
- Selon le code de déontologie du MnhnL: Le Musée renseignera les auteurs intéressés pour quelles demandes leurs données ont été mises à disposition. Par conséquent le MnhnL se réserve le droit d'enregistrer les données d'observations téléchargées du biogéoportail par le client et de mettre à disposition des auteurs le nom du projet et de l'exécutant du projet pour lequel leurs données ont été utilisées.

Durée de validité de la présente convention:

La présente convention est en principe valable à partir de la date apposée en bas. Elle prendra fin avec le projet ou l'étude concernée. Dans le cas d'une personne ayant le statut de collaborateur scientifique du MnhnL ou d'une personne physique ou morale agréée par l'Etat pour l'accomplissement de tâches techniques d'étude et de vérification dans le domaine de l'environnement, la présente convention est valable tant que le statut ou l'agrément est valable.

Chacune des parties pourra sortir à chaque moment de son engagement moyennant une annulation par déclaration écrite.

Date

Pour le Contractant,

Pour le MnhnL,

Signature du client

Alain Faber

Date